
Mise en œuvre d'une démarche éco-responsable lors du Festival interceltique de Lorient

Lorient Agglomération

2, Boulevard du Général Leclerc
CS 20001

56314 Lorient Cedex

[Voir le site internet](#)

Sylvain Sabatier

ssabatier@agglo-lorient.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



Lorient Agglomération, EPCI de 200 000 habitants située dans le Morbihan (56), est un territoire riche en animations et manifestations de toutes tailles, dans les domaines sportif, culturel et festif. Ce dynamisme, s'il contribue à la vie culturelle et sociale, peut laisser une empreinte écologique.

Les organisateurs accordent de plus en plus d'importance à la réduction de l'impact environnemental de leur événement. Lorient Agglomération souhaite accompagner ces organisateurs à prendre en compte la gestion des déchets dans l'organisation de leurs manifestations (en amont lors des achats et choix techniques, pendant la manifestation et en aval), mais également repenser la question des déplacements, imaginer une communication économe en ressources, etc.

A l'exemple du Festival Interceltique de Lorient, un festival en plein cœur de ville qui accueille chaque année 800 000 festivaliers pendant 10 jours.

OBJECTIFS ET RESULTATS

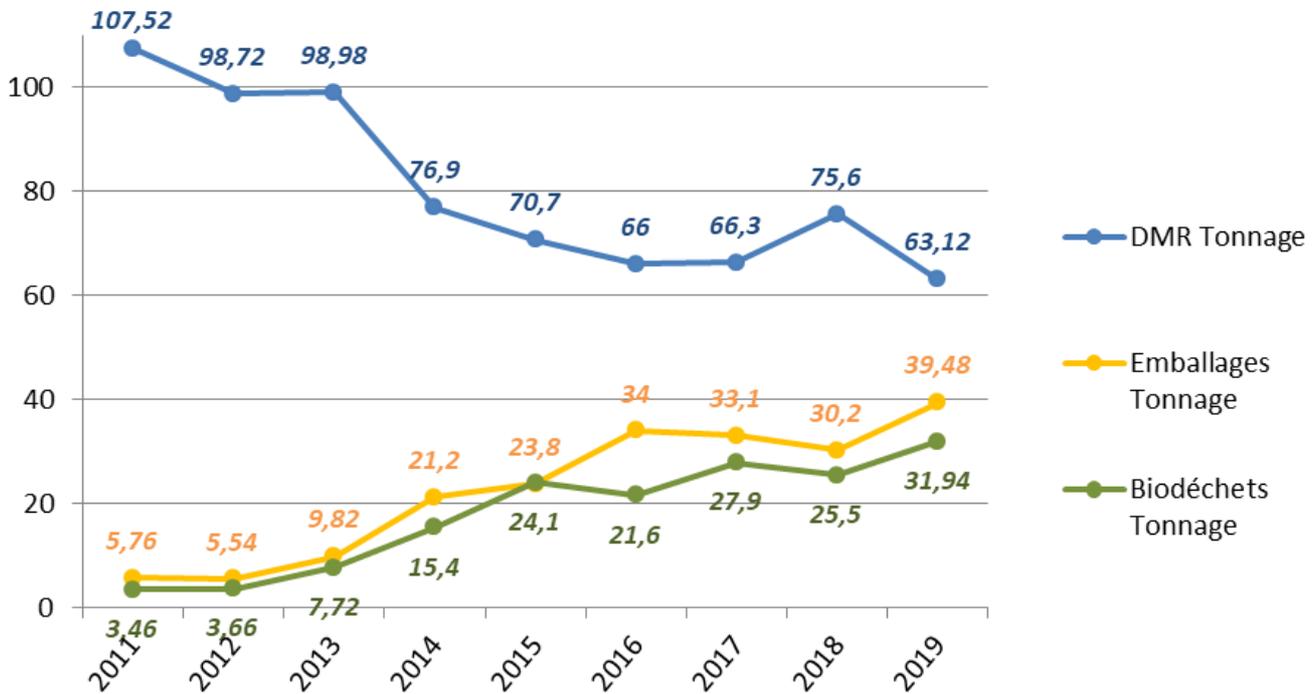
Objectifs généraux

- Accompagner les organisateurs de manifestations culturelles à la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable (eau, énergie et déchets)
- Inciter et accompagner les organisateurs d'événements dans leur rôle d'exemplarité sur les pratiques d'achat et de consommation,
- Sensibiliser le public aux enjeux de la prévention des déchets,
- Réduire la quantité de déchets produits, limiter les gaspillages et optimiser le tri lors des manifestations.

Résultats quantitatifs

2019 est la première année où les collectes sélectives (Biodéchets et emballages), supplantent la collecte de déchets ménagers et résiduels en termes de tonnages.

Ainsi, les matières valorisables captées représentent 54 %, tandis que les matières non recyclables ou non captées ne représentent plus que 46 %.



	BIO	EMB	DMR
Tonnage	31,94	39,48	63,12
Evolution de 2018/2019	+ 25,30%	+ 30,70%	- 16,50%

Résultats qualitatifs

- Transition vers de la vaisselle compostable à hauteur de 80 % de la vaisselle à usage unique mise à disposition des festivaliers,
- Evolution du taux de refus dans la collecte sélective : Caractérisation des emballages collectés sur le FIL **avec un taux de refus de 12.5% (contre 44% en 2018)**a.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Dans le cadre de l'accompagnement annuel du FIL dans son rôle d'évènement écoresponsable, Lorient Agglomération a accentué son soutien en 2019 afin de développer l'approche de prévention et d'optimiser le tri des déchets.

Dans la perspective de la nouvelle réglementation interdisant la vaisselle plastique à usage unique au 1^{er} janvier 2020, Lorient Agglomération a encouragé le FIL dans sa transition vers la mise en place de la vaisselle compostable à l'usage des festivaliers. Pour cela, une visite du centre de tri a été réalisée avec les salariés du FIL à laquelle étaient également conviés les fournisseurs de vaisselle du FIL (Armor Emballages), afin de les familiariser aux objectifs

territoriaux en termes de qualité du tri des déchets d'emballages ; cette qualité était, jusqu'en 2018, plutôt médiocre sur les flux collectés pendant le Festival Interceltique.

La mise en place de vaisselle compostable a également permis d'améliorer le tri réalisé par les festivaliers puisque le contenant comme les restes alimentaires sont à traiter avec le flux biodéchets, il n'y a donc plus de distinction à faire entre le tri des emballages et des biodéchets : contenant (assiette, couverts) et contenu (reste de repas) sont à déposer dans la poubelle verte à la sortie des espaces de restauration.

Dans un second temps, les outils de communication destinés aux festivaliers et relatif aux consignes de tri des déchets ont dû être adaptés à ces nouvelles modalités de tri (Akilux, affiches, etc.).

L'ensemble de ces évolutions a par ailleurs imposé d'adapter le dispositif de collecte des déchets au volume de déchets estimé, soit un transfert du flux emballages vers le flux biodéchets.

Planning

- De mars à juillet 2019 : animation du groupe de travail impliquant le FIL, Lorient Agglomération, la ville de Lorient et le prestataire de collecte pour la mise en place du dispositif de collecte (bacs, points d'apport volontaire, etc.), la communication sur le tri des déchets, la transition vers une vaisselle compostable, la consultation pour la prestation de sensibilisation au tri des déchets, etc.
- 25/06 : Visite du centre de tri pour les salariés du FIL et les fournisseurs de vaisselle,
- Du 2 au 11 août 2019 : Accompagnement opérationnel du FIL, conseil et suivi auprès de l'association prestataire et de ses bénévoles pour le suivi de la qualité du tri.
- Octobre 2019 : Bilan de qualitatif et quantitatif du FIL.

Moyens humains

En interne :

- Coordinatrice prévention des déchets,
- Chargée de communication,
- Responsable de la collecte en prestation.

Moyens financiers

- 7 900 € TTC : 6 000 € pour la prestation de sensibilisation au tri des déchets et 1 900 € pour la fourniture de sacs (pour les EMB et DMR),
- 30 800 € TTC : prestation de mise en place de contenants, de collecte, de retrait des contenants et leur lavage.
- 717 € TTC : déplacement, mise en place et collecte de colonne d'apport volontaire de verre.

Moyens techniques

- Supports de communication (mémo-tri, affiches, akilux),
- 40 point tri bi-flux EMB et DMR (20 de Lorient Agglomération et 20 du collectif des festivals engagés),
- 20 Windflags,
- Bacs de collecte des déchets des BIO, EMB, DMR (prêt de 600 bacs tous flux et volumes confondus) et points d'apport volontaire pour le verre.

Partenaires mobilisés

- Festival Interceltique,
- Ville de Lorient,
- Prestataire de collecte (Lorient pour la collecte des BIO, EMB, DMR et Suez pour la collecte du verre),

- Les Connexions,
- Le collectif des festivals engagés,
- Direction de la communication.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Intérêt croissant des organisateurs d'événements pour l'aspect environnemental,
- Nouvelle réglementation sur l'interdiction de la vaisselle à usage unique entrant en vigueur au 01/01/2020, qui incite les organisateurs à anticiper sur le choix de leurs contenants.

Difficultés rencontrées

- Pluralité des intervenants sur les gros événements qui ne facilite pas la concertation et l'homogénéisation des consignes.
- Difficulté de définir un référent déchets pendant l'évènement pour assurer le tri.
- Investissement important en temps passé pour la coordination et le suivi tout au long de la mise en place du dispositif, jusqu'à 50% de temps hebdomadaire sur le mois précédant l'évènement.

Recommandations éventuelles

- Définir un référent dans chaque association, structure qui assura un suivi lors des événements et pérennisera l'action,
- Support de communication/ sensibilisation : adapter la communication à celle de l'évènement et au type de déchets produits,
- Pour les événements ponctuels : Contacter l'organisateur bien en amont de l'évènement afin d'anticiper sur les diverses commandes de fournitures et la restauration, afin de les conseiller sur des filières locales, pauvres en déchets ou plus facilement valorisables.

Mots clés

TRI A LA SOURCE | COLLECTE DES DECHETS | POINT D'APPORT VOLONTAIRE | SIGNALÉTIQUE | ZONE URBANISÉE | ASSOCIATIONS | ECOEXEMPLARITE | MANIFESTATION ECORESponsable | BIODECHET | EMBALLAGE

Dernière actualisation

Novembre 2020

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Pierre-Marie ROUSSEAU
pierre-marie.rousseau@ademe.fr
Direction régionale Bretagne